

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date d'émission : 22/5/2018 Date de révision : 29/3/2024 Remplace la version du : 4/5/2023 Version : 1.4

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**1.1. Identifiant du produit**

Forme du produit	Mélange
Nom commercial	RIDEX PLUS LV 0W-30 LL FE
Code produit	99.00.77
Groupe de produits	Produit commercial

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées**

Principale catégorie d'utilisation	Utilisation industrielle, utilisation professionnelle, utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/du mélange	Huile moteur
Fonction ou catégorie d'utilisation	Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

RIDEX GmbH
Josef-Orlopp-Strasse 55
10365 Berlin, Allemagne
www.ridex.eu
+49 302 202 72 34
info@ridex.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pays/zone	Organisation/entreprise	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Irlande	National Poisons Information Centre Beaumont Hospital	PO Box 1297 Beaumont Road 9	+353 1809 2566 (professionnels de la santé, 24/7) +353 1809 2166 (public, 8 h-22 h, 7/7)	
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Cardiff Centre) University Hospital Llandough	Penlan Road CF64 2XX	0344 892 0111	Réservé aux professionnels de la santé

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Non classé.

Effets physicochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier s'il est manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Déclarations de l'EUH	EUH208 - contient du C14-16-18 Alkyl phénol. Peut provoquer une réaction allergique. EUH210 - fiche de données de sécurité disponible sur demande.
-----------------------	---

2.3. Autres risquesNe contient pas de substances PBT et/ou vPvB \geq 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT de REACH règlement, conformément à l'annexe XIII	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1), huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0), distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB de REACH règlement, conformément à l'annexe XIII

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1), huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0), distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH pour avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes, il ne contient pas non plus de substance(s) identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Commentaires

Huiles minérales hautement raffinées et additifs.

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds hydrotraîtés (pétrole) (Note L)	N° CAS : 64742-54-7 N° CE : 265-157-1 Index CE-N° : 649-467-00-8 N° REACH : 01-2119484627-25	25-50	Asp. Tox. 1, H304
Dec-1-ene, trimers, hydrogenated	N° CAS : 157707-86-3 N° CE : 500-393-3 N° REACH : 01-2119493949-12	25-50	Asp. Tox. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, hydrotraîtées neutre à base d'huile (Note L)	N° CAS : 72623-87-1 N° CE : 276-738-4 Index CE-N° : 649-483-00-5 N° REACH : 01-2119474889-13	5-10	Asp. Tox. 1, H304
Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, hydrotraîtées neutre à base d'huile (Note L)	N° CAS : 72623-86-0 N° CE : 276-737-9 Index CE-N° : 649-482-00-X N° REACH : 01-2119474878-16	5-10	Asp. Tox. 1, H304

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identifiant du produit	%	Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant substance dont la limite d'exposition sur le lieu de travail est fixée par la Communauté (Note L)	N° CAS : 64742-56-9 N° CE : 265-159-2 Index CE-N° : 649-469-00-9 N° REACH : 01-2119480132-48	0,1-2,5	Asp. Tox. 1, H304
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (Note L)	N° CAS : 64742-65-0 N° CE : 265-169-7 Index CE-N° : 649-474-00-6 N° REACH : 01-2119471299-27	0,1-2,5	Asp. Tox. 1, H304
Huiles de paraffine (pétrole), déparaffinées catalytiquement, lourdes (Note L)	N° CAS : 64742-70-7 N° CE : 265-174-4 N° REACH : 01-2119487080-42	0,1-2,5	Asp. Tox. 1, H304
Alkyl phénol en C14-16-18	N° CE : 931-468-2 N° REACH : 01-2119498288-19	< 0,3	Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373

Commentaires	L'huile minérale hautement raffinée contient <3 % (p/p) d'extrait de DMSO selon IP346.
--------------	--

Note L : La classification harmonisée comme cancérogène s'applique, sauf s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de sulfoxyde de diméthyle selon la méthode IP 346 ("Determination of polycyclic aromatics in unused lubricating base oils and asphaltene-free petroleum fractions - dimethyl sulphoxide extraction refractive index method" Institute of Petroleum, London), auquel cas une classification conformément au titre II du présent règlement doit également être effectuée pour cette classe de danger.

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour qu'elle puisse respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins en cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau par précaution.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal.
--------------------------------	---

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes/effets	Aucune information supplémentaire n'est disponible.
------------------	---

4.3. Indication d'une possible prise en charge médicale immédiate et de la nécessité d'un traitement spécifique

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie	Liquide combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Des fumées toxiques peuvent se dégager. Une combustion incomplète libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie	Ne pas tenter d'agir sans équipement de protection approprié. Utiliser un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète.
---	---

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**6.1.1. Pour le personnel non urgentiste**

Procédures d'urgence	Aérer la zone de déversement.
----------------------	-------------------------------

6.1.2. Pour les agents d'intervention d'urgence

Équipement de protection	Ne pas tenter d'agir sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 8 : "Contrôles de l'exposition/protection individuelle".
--------------------------	---

6.2. Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Recueillir le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Information sur la commande	Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, reportez-vous à la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement afin d'éviter la formation de vapeur.
Mesures d'hygiène	Lavez-vous les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et lorsque vous quittez le travail.

7.2. Conditions pour un stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Conditions de conservation :	Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Le conserver dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri de la chaleur.
Température de conservation :	0 - 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/de protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques**

RIDEX PLUS LV 0W-30 LL FE	
UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (LIEP)	
Limites d'exposition/normes pour les matériaux qui peuvent se former lors de la manipulation de ce produit. En cas d'apparition de brumes/d'aérosols, il est recommandé de procéder comme suit.	5 mg/m ³ - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)	
UE - Limite indicative d'exposition professionnelle (LIEP)	
IOEL TWA	5 mg/m ³

8.1.2. Procédures de contrôle recommandées

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés :

Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipement de protection individuelle (EPI)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux

Lunettes de sécurité.

Protection des yeux			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Standard
Lunettes de sécurité	Gouttelette	Transparent	EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des mains :

Gants de protection.

Protection des mains :					
Type	Matériau	Imprégnation	Épaisseur [mm]	Pénétration	Standard
Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	≥ 0,35		EN ISO 374

Autre protection de la peau

Matériaux pour les vêtements de protection :

Porter des vêtements de protection appropriés.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection respiratoire
Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2.3. Contrôles de l'exposition environnementale
Contrôles de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide
Couleur	Marron
Odeur	Caractéristiques
Seuil olfactif	Non disponible
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	-51 °C - ASTM D5950 (point d'écoulement)
Point d'ébullition	Non disponible
Inflammabilité	Non applicable
Propriétés explosives	Ne présente aucun risque particulier d'incendie ou d'explosion.
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible
Point d'éclair	195 °C - ASTM D92 (COC)
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

pH	Non disponible
Viscosité cinématique	64 mm ² /s (40 °C) - ASTM D7042
Solubilité	Eau Insoluble/légèrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Pression de vapeur à 50 °C	Non disponible
Densité	0,842 kg/l (15 °C) - ASTM D4052
Densité relative	Non disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	Non disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Information sur la commande**9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique**

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en VOC	0 %
---------------	-----

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation. Réagit violemment avec les oxydants (forts).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le stockage se fait normalement.

ARTICLE 11 : Information toxicologique**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

Déc-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

LD ₅₀ oral (rat)	> 2 000 mg/kg de poids corporel
LD ₅₀ par voie cutanée (lapin)	> 2 000 mg/kg de poids corporel

Distillats paraffiniques lourds (pétrole) hydrotraités (64742-54-7)

LD ₅₀ oral (rat)	> 5 000 mg/kg
LD ₅₀ par voie cutanée (lapin)	> 2 000 mg/kg
LC ₅₀ Inhalation (rat)	> 5,53 mg/l/4 h

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitee (72623-87-1)

LD ₅₀ oral (rat)	> 5 000 mg/kg du poids corporel. Animal : rat. Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité orale aiguë), ligne directrice : Ligne directrice 420 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose fixe)
LD ₅₀ par voie cutanée (lapin)	> 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402)
LC ₅₀ Inhalation (rat)	5,53 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitee (72623-86-0)

LD ₅₀ oral (rat)	> 5 000 mg/kg (méthode OCDE 401)
LD ₅₀ par voie cutanée (lapin)	> 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402)
LC ₅₀ Inhalation (rat)	> 5,53 mg/l (méthode OCDE 403)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

LD ₅₀ oral (rat)	> 5 000 mg/kg
LD ₅₀ par voie cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Inhalation LC ₅₀ (rat) poussière/brume	5,53 mg/l/4h

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

LD ₅₀ oral (rat)	> 5 000 mg/kg du poids corporel. Animal : rat. Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité orale aiguë), ligne directrice : Ligne directrice 420 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose fixe)
-----------------------------	---

C14-16-18 Alkylphénol

LD ₅₀ oral (rat)	> 2 000 mg/kg de poids corporel. Animal : rat. Sexe de l'animal : femelle. Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : Méthode UE B.1 tris (Toxicité orale aiguë - Méthode de classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : EPA OPPTS 870.1100 (Toxicité orale aiguë), Ligne directrice : autre.
-----------------------------	--

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

C14-16-18 Alkylphénol

 DL₅₀ par voie cutanée (rat)

> 2 000 mg/kg de poids corporel. Animal : rat. Ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité cutanée aiguë), Ligne directrice : Méthode UE B.3 (toxicité aiguë (cutanée)), directive : OPPTS DE L'EPA 870.1200 (Toxicité cutanée aiguë), Ligne directrice : autre.

Corrosion/irritation de la peau

Non classé

Lésions oculaires graves/irritation

Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

STOT - exposition unique

Non classé

STOT - exposition répétée

Non classé

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)

125 mg/kg du poids corporel. Animal : rat. Sexe de l'animal : mâle. Directives : Ligne directrice 408 de l'OCDE (toxicité orale à doses répétées pendant 90 jours chez les rongeurs)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)

125 mg/kg de poids corporel/jour

NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)

≥ 2 000 mg/kg de poids corporel

NOAEL (subchronique, oral, animal/femme, 90 jours)

≥ 2 000 mg/kg de poids corporel

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)

125 mg/kg du poids corporel. Animal : rat. Sexe de l'animal : mâle. Sexe de l'animal : mâle, Ligne directrice : Ligne directrice 408 de l'OCDE (étude de toxicité orale à doses répétées pendant 90 jours chez les rongeurs)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)

≈ 1 000 mg/kg de poids corporel. Animal : lapin. Directives :
Ligne directrice 410 de l'OCDE (Toxicité cutanée à doses
répétées : étude 21/28 jours)**C14-16-18 Alkylphénol**

STOT - exposition répétée

Peut causer des dommages aux organes (foie) en cas
d'exposition prolongée ou répétée.

Risque d'aspiration

Non classé

RIDEX PLUS LV 0W-30 LL FE

Viscosité cinématique

64 mm²/s (40 °C) - ASTM D7042**Distillats paraffiniques lourds (pétrole) hydrotraités (64742-54-7)**

Viscosité cinématique

< 20,5 mm²/s

Hydrocarbures aliphatiques, alicycliques ou aromatiques

Oui

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)

Viscosité cinématique

< 20,5 mm²/s (40 °C) - ASTM D7042

Hydrocarbures aliphatiques, alicycliques ou aromatiques

Oui

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)

Viscosité cinématique

< 20,5 mm²/s (40 °C) - ASTM D7042

Hydrocarbures aliphatiques, alicycliques ou aromatiques

Oui

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

Viscosité cinématique

< 20,5 mm²/s

Hydrocarbures aliphatiques, alicycliques ou aromatiques

Oui

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

Viscosité cinématique	< 20,5 mm ² /s (40 °C)
Hydrocarbures aliphatiques, alicycliques ou aromatiques	Oui

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-70-7)

Viscosité cinématique	< 20,5 mm ² /s
Hydrocarbures	Oui
Hydrocarbures aliphatiques, alicycliques ou aromatiques	Oui

Alkyl phénol en C14-16-18

Viscosité cinématique	52 mm ² /s (40 °C) 5,4 mm ² /s (100 °C) [ASTM D445]
-----------------------	---

11.2. Informations sur les autres risques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Écologie - Généralités	Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques et n'a pas d'effets néfastes à long terme sur l'environnement.
Dangereux pour l'environnement aquatique à court terme (aigu)	Non classé
Dangereux pour l'environnement aquatique à long terme (chronique)	Non classé

Déc-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

LC ₅₀ - poisson [1]	> 1 000 mg/l
EC ₅₀ - crustacea [1]	> 1 000 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Distillats paraffiniques lourds (pétrole) hydrotraités (64742-54-7)

LC ₅₀ - poisson [1]	> 100 mg/l (Pimephales promelas, 96 h) (méthode OCDE 203)
EC ₅₀ - crustacea [1]	> 10 000 mg/l (Gammarus pulex, 48 h) (méthode OCDE 202)
CE50 - algues [1]	> 100 mg/l (72 h)
CSEO (aiguë)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h) (méthode OCDE 201)
CSEO chronique (crustacés)	10 mg/l (Daphnia magna, 21 d) (méthode OCDE 211)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)

LC ₅₀ - poisson [1]	> 100 mg/l (Pimephales promelas, 96 h) (méthode OCDE 203)
CL ₅₀ - autres organismes aquatiques [1]	> 10 000 mg/l (Gammarus pulex, 48 h) (méthode OCDE 202)
CSEO (aiguë)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h) (méthode OCDE 201)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)

LC ₅₀ - poisson [1]	> 100 mg/l
EC ₅₀ - crustacea [1]	> 10 000 mg/l
CSEO (aiguë)	≥ 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata, 72 h) (méthode OCDE 211)
CSEO chronique (poisson)	> 1 000 mg/l
CSEO chronique (crustacés)	> 10 mg/l (Daphnia magna, 21 d) (méthode OCDE 211)
CSEO chronique (algues)	≥ 100 mg/l

C14-16-18 Alkylphénol

LC ₅₀ - poisson [1]	> 100 mg/l
EC ₅₀ - crustacea [1]	> 100 mg/l, organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna
CE ₅₀ - algues [1]	≥ 100 mg/l (72 h)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité
RIDEX PLUS LV 0W-30 LL FE

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

Déc-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

Distillats paraffiniques lourds (pétrole) hydrotraités (64742-54-7)

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

Biodégradation

31 % (28 jours) (méthode OCDE 301F)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-87-1)

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

Biodégradation

31 % (28 jours) (méthode OCDE 301F)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitée (72623-86-0)

Persistance et dégradabilité

Pas facilement biodégradable

Biodégradation

31 % (28 jours) (méthode OCDE 301F)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

Persistance et dégradabilité

Potentiellement biodégradable.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-65-0)

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (64742-70-7)

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

C14-16-18 Alkylphénol

Persistance et dégradabilité

Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Déc-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)**

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

5 (20°C)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitee (72623-86-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)

> 6

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

> 3

C14-16-18 Alkylphénol

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

> 7,2

12.4. Mobilité dans le sol**Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraitee (72623-87-1)**

Mobilité dans le sol

Le produit s'adsorbe sur le sol.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraitee (72623-86-0)

Écologie - Sol

Insoluble dans l'eau.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

Écologie - Sol

Insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT de REACH règlement, conformément à l'annexe XIII	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1), huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0), distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB de REACH règlement, conformément à l'annexe XIII	Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-87-1), huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, à base d'huile neutre hydrotraîtée (72623-86-0), distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant (64742-56-9)

12.6. Perturbateurs endocriniens

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

12.7. Autres effets indésirables

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

ARTICLE 13 : Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Éliminer le contenu/le récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des produits/emballages	Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.
Liste européenne des déchets (LdD, CE 2000/532)	13 02 05* - huiles non chlorées à base minérale pour moteurs, engrenages et lubrifiants.

SECTION 14 : Informations sur les transports

Conformément à ADR/IMDG/IATA/ADN/RID

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport.				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Risques environnementaux				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucune information supplémentaire n'est disponible.				

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre	Transport maritime	Transport aérien	Transport fluvial intérieur	Transport ferroviaire
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires
15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange
15.1.1. Règlements de l'UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Annexe XVII de REACH (liste de restrictions)

Ne contient aucune substance figurant dans l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction).

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation).

Liste des substances candidates à REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste PIC (règlement (UE) 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux).

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des POP (règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants).

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement (UE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur le double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

Directive sur les VOC (2004/42)

Teneur en VOC : 0 %.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs).

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement (CE) 273/2004 relatif à la fabrication et à la commercialisation de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes).

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange :

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant.

SECTION 16 : Information sur la commande**Abréviations et acronymes :**

ADN

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes :	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
BOD	Demande biochimique en oxygène (BOD)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Niveau d'effet minimal dérivé
DNEL	Niveau dérivé sans effet
N° CE	Numéro de la communauté européenne
EC ₅₀	Concentration médiane effective
FR	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale médiane
LOAEL	Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes :

RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
SEEU	Station d'épuration des eaux usées
DThO	Demande théorique en oxygène
TLM	Limite de tolérance médiane
VOC	Composés organiques volatils
N° CAS	Numéro du Chemical Abstract Service
NOS	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Perturbateur endocrinien

Texte intégral des déclarations H et EUH :

Asp. Tox. 1	Risque d'aspiration, Catégorie 1.
EUH208	Contient des alkylphénols en C14-16-18. Peut provoquer une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B.
STOT RE 2	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 2.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le seul but de répondre aux exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.